

# **COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUN 2008**

--- ooOoo ---

Le conseil municipal, présidé par monsieur Jean Carrère, maire, s'est réuni en présence de mesdames Vayssier, Bor, Del Regno, Foubert, Picot, Ségalas et de messieurs Carrere, Fauria, Vecchiato, Iriart, Barberou, Benech, Dudret, Izard et Mariette.

Le secrétaire de séance a été désigné : monsieur Jean-Bernard Vecchiato.

## **Ordre du jour :**

- Restitution réunions (centre aéré, MAD, Gave et Coteaux, etc.),
- Plan d'alignement de la rue du Vieux-Bourg,
- Site Internet,
- Commission communale des impôts directs,
- Régularisation taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties,
- Repas du 3<sup>ème</sup> âge,
- Énergie nouvelle et renouvelable,
- Questions diverses.

--- ooOoo ---

En début de séance, le conseil municipal reçoit madame **Natalie Francq**, conseillère générale du canton de Pau-Ouest. Un large tour d'horizon est réalisé sur les projets en cours.

## **1. RESTITUTION RÉUNIONS**

### **1.1. Communauté de communes Gave et Coteaux**

L'ensemble des comptes rendus des séances des conseils, bureaux, commissions est systématiquement transmis par messagerie électronique aux conseillers. Pour ceux qui ne disposent pas de cet outil, il y aura lieu de faire éditer lesdits comptes rendus par le secrétariat de la mairie. De cette façon, les membres de notre conseil dispose de toute l'information issue de la communauté de communes.

### **1.2. Centre aéré de Narcastet et MAD (maintien à domicile).**

Madame Picot fournit les informations sur ces deux structures. Elle transmettra par courriel un compte rendu plus détaillé.

## **2. PLAN D'ALIGNEMENT DE LA RUE DU VIEUX-BOURG**

Le géomètre, monsieur Ozans, a retouché le plan initial pour tenir compte d'un tracé en ligne droite sur les propriétés Montel et Hourcadette. Ce document n'appelle pas de remarques particulières et monsieur le Maire charge madame Vayssier de lancer la suite de la procédure, pour validation de ce plan d'alignement.

## **3. SITE INTERNET**

Le groupe de travail, après avoir reçu trois prestataires, communique au conseil ses impressions et les tarifs proposés : EUDITIS : 2 072 € HT ; MICRO HUT : 3 588 € HT et madame Ceci : 1 975 € HT.

Il se trouve que la dernière société, moins disante, a également été la plus convaincante. Le Conseil choisit donc ce devis n°3.

## **4. COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS**

Monsieur le maire informe l'assemblée du choix du directeur des services fiscaux du département :

- Titulaires : mesdames Nicole Vayssier, Brigitte Del Regno et Valérie Foubert et messieurs André Iriart, Patrick Benech et René Cazet ;
- Suppléants : mesdames Simone Laraignou, Janine Delage et messieurs Isidore Fauria, Michel Mariette, Alain Sabatier et Maurice Prat.

## **5. RÉGULARISATION DU TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE DES PROPRIÉTÉS NON BÂTIES**

Monsieur le préfet des Pyrénées-Atlantiques a signalé un taux voté trop élevé, par rapport à celui de la taxe d'habitation, de 0,03 %.

Aussi le conseil municipal vote-t-il donc un taux de 31,50 % contre 31,53 % précédemment.

## **6. REPAS DU 3<sup>ÈME</sup> ÂGE**

Il aura lieu le dimanche 22 juin à midi, au foyer municipal. Le traiteur Luro a été retenu par la commission.

## **7. VII – ÉNERGIE NOUVELLE ET RENOUVELABLE**

### **7.1. Variante à la toiture du foyer municipal**

Monsieur André Iriart présente l'étude d'une variante à la toiture du foyer municipal qui pourrait être équipé, pour le pan sud-ouest, de panneaux photovoltaïques.

La commune n'aurait ainsi pas à payer cette partie du toit, et une société d'économie mixte revendrait, par convention avec EDF, l'électricité produite.

Cette solution séduisante en cette période de recherche d'énergie de remplacement au pétrole, constitue une démarche éco-citoyenne intéressante.

Monsieur le maire précise toutefois les contraintes liées au calendrier et à l'avancement de ce dossier. Il faut en effet, pour percevoir la subvention DGE (dotation globale d'équipement) obtenue (33 485 €), que lesdits travaux démarrent au plus tard fin novembre. Des contacts vont être pris avec la préfecture et l'architecte sur ce sujet.

### **7.2. Solutions "photovoltaïques" pour les particuliers**

Elles peuvent également intéresser des particuliers. Pour encourager ces initiatives, l'État exonère ces "producteurs d'électricité" de 50 % de la taxe professionnelle due sur ces investissements. La commune peut également exonérer les 50 % restant de la taxe professionnelle.

Compte tenu des objectifs poursuivis, le conseil municipal, à l'unanimité, exonère cette activité de la taxe professionnelle.

## **8. QUESTIONS DIVERSES :**

- Remerciements de madame Laurence Trujillo (agent territorial spécialisé des écoles : ATSEM) suite au bouquet offert à l'occasion de son mariage.
- Reconduction de l'autorisation accordée à monsieur Hourcade Jean-Jacques, vice-président de l'ASM PAU MOTO VERTE pour la seule activité "école de moto" du samedi après-midi. La mairie sera particulièrement vigilante par rapport aux nuisances qui pourraient gêner les riverains.
- La fête des écoles est programmée le samedi 21 juin à Rontignon. Les conseillers municipaux y sont cordialement invités. La mairie offre le vin d'honneur du midi.
- École :
  - problème d'effectif (le point va être fait au conseil d'école du mardi 10 juin) ;
  - fournisseur des repas à la cantine : la commission doit se réunir pour analyser les offres et les soumettre au conseil. Il y aura lieu également de se rapprocher de la municipalité de Narcastet dans le cadre du regroupement pédagogique intercommunal (RPI).